**Présentation du Projet**

**Soit format Word ou PDF (10 à 20 pages maximum), soit format PowerPoint (10 à 20 slides maximum)**

**1- Objectif du projet**

**Enjeux et ambition du projet**

* Place du projet au regard des 9 Solutions de la Nouvelle France Industrielle ou des comités stratégiques de filière (CSF).
* Dans le cadre des projets visant à renforcer la compétitivité des filières stratégiques, il faudra démontrer l’apport concret et déterminant du projet à la filière et à sa structuration.
* Produits, services ou solutions visés par le projet et retombées indirectes en termes de structuration durable de filières.
* Description et quantification des marchés ou segments de marché visés et objectifs de gains de parts de marché liés au projet à ses différentes phases. Fonctionnement de ces marchés et modèles économiques.
* Les innovations attendues, les obstacles à franchir au-delà des améliorations incrémentales. Points forts des solutions envisagées.
* Impacts sociétaux et environnementaux attendus.

**2 - Organisation du projet présenté**

**Plan de travail**

* Structure du plan de travail, logique de déroulement des étapes du projet. Interdépendance des activités. Planning détaillé (diagramme de Gantt par exemple). Identification d’éventuels points d’arrêt du programme.

**Management des ressources humaines**

* Présentation de l’équipe (activités et compétences).
* Position actuelle et escomptée du porteur de projet sur les marchés concernés et principaux avantages compétitifs actuels et espérés. Forces et faiblesses des concurrents et des autres acteurs connus.

**Propriété intellectuelle, dispositions contractuelles**

* Démarches juridiques et de propriété industrielle conduites en amont du projet (transfert de technologie, accords...).
* Présentation des recrutements envisagés et planning d’embauche.
* Normes et réglementation.

**3- Exploitation industrielle et commerciale des résultats du projet**

* Modalités d’industrialisation des résultats du projet : Moyens envisagés, lieux de production.
* Modalités de commercialisation des résultats du projet : Stratégie et description des moyens et/ou actions prévus.
* Localisation envisagée des activités industrielles et commerciales. Créations d'emplois attendues ou espérées en France et en Europe.
* Objectifs économiques et commerciaux visés (prévisionnel des ventes, chiffres d'affaires, marges). Présentation des hypothèses du plan d'affaires (cf. fichier Prévision d'activité).

**4- Incitativité de l'aide**

* L'aide permet-elle d'optimiser les effets du projet du point de vue écologique et énergétique ?
* Pour les grandes entreprises (ne respectant pas la définition européenne de la PME), la fiche d'incitativité est à renseigner (cf. incitativité de l'aide)

**5- Contributions directes ou indirectes**

**du projet au développement durable**

* Présentation des contributions quantifiées dans la **mesure du possible** sur :
* Production d’énergies renouvelables ;
* Efficacité énergétique ; Climat *via* réduction des GES ;
* Pollution de l’air ;
* Qualité de l’eau ;
* Consommation des ressources ;
* Réduction des déchets ;
* Impact sur la biodiversité ;
* Impact sociétale (amélioration de la qualité de vie/changement de comportement de la population) ;
* et autres axes identifiés comme pertinents pour le projet.
* Présentation d’indicateurs mesurables (dispositifs de mesure indépendants, certifiés ou contrôlés) pour évaluer, au cours du projet et après la réalisation du projet, les effets du projet sur les critères d’éco-conditionnalité (consommation d’énergie, production des déchets, etc.)

*Cette évaluation doit s’appuyer sur des référentiels reflétant l’état de l’art pour chaque domaine ou technologie environnementale concerné par le projet. Ces référentiels doivent porter sur les méthodologies de mesure et d’estimation et les hypothèses techniques prises en compte.*

*Il est préconisé d’utiliser de préférence des référentiels standards et/ou règlementaires existants qui sont connus et reconnus de tous (par exemple pour les émissions de gaz à effet de serre, le référentiel est la tonne équivalent carbone), dès lors qu’ils sont adaptés aux questions considérées.*

*Les effets seront mesurés en différentiel par rapport à une situation de référence qui est celle supposée se produire en l’absence du projet. Le porteur de projet précisera cette situation de référence et en justifiera le choix de façon argumentée, de même que les sources et données utilisées.*

*Dans le cadre d’un projet de R&D incrémental dont l’objectif est l’amélioration d’un processus existant, le raisonnement devra porter en rapport aux performances du processus existant qui constituera la situation de référence.*

*Dans le cadre d’un projet mettant en place un dispositif nouveau, il sera nécessaire de choisir une situation de référence à partir de cas existants les plus comparables possible au livrable de l’ambition du projet (le cas échéant, faute de mieux, une référence présente dans une autre filière ou un autre domaine) et ceci pour les axes pour lesquels un impact important (positif ou négatif) est anticipé.*

**6- Éléments économiques et financiers**

* Présentation de l'impact du projet sur le compte de résultats prévisionnels du bénéficiaire. (cf. fichier compte de résultat).
* Présentation de l'impact du projet sur le plan de financement du bénéficiaire.
* Evolutions prévues à court terme (levées de fonds, apports en compte courant, etc.)

Merci de mentionner l'existence et joindre en annexe les études préalables disponibles (techniques, commerciales, autres, audit énergétique, analyse en cycle de vie).

Merci de joindre, s’il y a lieu, les propositions commerciales des prestataires et sous-traitants essentiels qui interviendront dans le cadre de ce programme de recherche, développement et innovation, pour lequel un soutien de Bpifrance est demandé.